

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens
Band: 51 (1980)
Heft: 11: Rapport de restructuration

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PJ4

LES INTÉRÊTS DE NOS RÉGIONS

BULLETIN DE L'ASSOCIATION
POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
Chambre d'économie et d'utilité publique

Cinquante et unième année
Paraît une fois par mois
N° 11 Novembre 1980

SOMMAIRE

1. A tous nos membres (189); 2. Rapport de la Commission de restructuration (190); 3. Les raisons militent en faveur du maintien de l'ADIJ (191); 4. Les moyens d'action pour atteindre les buts que poursuit l'ADIJ (192); 5. Statuts (194); 6. Commentaires sur les modifications apportées aux statuts (201); 7. Conclusions (203).

A tous nos membres

Lors de l'assemblée générale du 6 octobre 1979 à Saint-Ursanne, vous avez décidé, par 151 oui et 8 abstentions, le maintien de l'ADIJ.

Il avait été déclaré, lors de cette même assemblée, que si le maintien de notre association était décidé, l'ADIJ continuerait ses activités dans la mesure du possible, comme avant, jusqu'au moment où la direction soumettrait à ses membres, par écrit, des propositions de restructuration détaillées.

Une commission «ad hoc» a été formée. Cette dernière a remis son rapport final à la direction. Vous lirez ce dernier, sans aucun commentaire, dans les pages qui suivent.

Dès aujourd'hui, vous avez la possibilité de nous faire part de vos observations que la direction ainsi que le comité central examineront scrupuleusement.

Ce rapport ne sera pas discuté lors de notre prochaine assemblée à Moutier.

Cette discussion aura lieu au cours d'une assemblée générale extraordinaire où seront prises toutes décisions finales quant à la restructuration de l'ADIJ.

Sous le point «6» de l'ordre du jour de notre prochaine assemblée générale du 14 novembre, vous déciderez les tractanda et la date de cette assemblée extraordinaire.

Point d'interrogation

La question primordiale qui reste à résoudre est la suivante: nous basant sur le rapport qui vous est présenté aujourd'hui, quelles mesures devons-nous prendre pour financer les activités futures de l'ADIJ?

La direction et le comité central se penchent sérieusement sur ce problème.

Toutes suggestions à ce sujet peuvent nous être communiquées. Le financement de la future ADIJ est le point crucial que nous ne pouvons et n'osons pas élucider et en tous les cas pas ignorer!

Le président central
Frédéric Savoye